



Colloque Soixante ans de copropriété

P R O G R A M M E

8h30 | **Café d'accueil**

9h00 | **Propos introductifs**



par **Jean-Marc Roux**,
Directeur scientifique des éditions Edilaix

9h15 | **La spécialisation des métiers**

CONTEXTE

L'accroissement des domaines de la copropriété et leur technicité ont favorisé l'apparition d'une spécialisation accrue des praticiens dans de nombreuses directions.

PLAN SUCCINCT

- > **L'encadrement des pratiques** : le développement de la déontologie, les obligations de formations, initiale et continue, le rôle des organisations professionnelles (CNTGI) ou expertes (CRC, GRECCO).
- > **Les nouveaux métiers** : les syndicats à distance, les syndicats de redressement et les syndicats d'intérêt collectif, les techniciens tels les AMO, les diagnostiqueurs.



INTERVENANTS
Camille IVARS, avocat au barreau de Paris
Renaud FRANCHET, administrateur de biens à Lyon

10h45 | **Pause**

11h00 | **L'impératif énergétique**

CONTEXTE

La rénovation, tant technique qu'énergétique, du parc des copropriétés est devenue un enjeu majeur qui se traduit par de nombreux mécanismes au sein du statut de la loi du 10 juillet 1965.

PLAN SUCCINCT

- > **Réaliser les diagnostics et audits** : les DPE et audits collectifs.
- > **Financer les travaux** : le fonds de travaux, l'emprunt collectif.
- > **Planifier les travaux** : le projet de plan pluriannuel de travaux, le plan pluriannuel de travaux.



INTERVENANTS
Agnès LEBATTEUX, avocat au barreau de Paris
Stéphane BENILSI, Maître de conférences à l'université de Montpellier

12h30 | **Déjeuner partagé**

14h00 | **L'avènement du droit de la consommation**

CONTEXTE

À l'instar de nombreuses branches du droit, le statut de la copropriété a été gagné par le droit consommériste, tourné non seulement vers les (futurs) copropriétaires mais également vers les occupants des lots.

PLAN SUCCINCT

- > **L'encadrement des professionnels** : loi Hoguet, le contrat-type de syndic.
- > **L'information des acquéreurs** : données économiques sur la copropriété, données juridiques (RCP, AG).
- > **L'information des locataires sur l'assemblée générale.**



INTERVENANTS
Pierre-Edouard LAGRAULET, docteur en droit, avocat au barreau de Paris,
David RODRIGUES, juriste à la CLCV, membre du CNTGI.

15h30 | **Pause**

15h45 | **L'exigence démocratique**

CONTEXTE

Si la collectivité des copropriétaires s'exprime toujours, en principe, à travers une assemblée générale, les modalités grâce auxquelles elle adopte les décisions ont considérablement évolué depuis l'origine.

PLAN SUCCINCT

- > **Les nouvelles assemblées générales** : la convocation (notification), la tenue (visio-conférence, vote par correspondance).
- > **Les nouvelles majorités** : l'abaissement des majorités, les passerelles.
- > **L'exception, la confiscation du vote** : les copropriétaires débiteurs, les copropriétés en redressement.



INTERVENANTS
Philippe MARIN, avocat au Barreau de Paris
Colette CHAZELLE, avocat au Barreau de Lyon

17h15 | **Propos conclusifs**

par **Jean-Marc Roux**, Directeur scientifique des éditions Edilaix



En cas de nécessité, Edilaix se réserve le droit de changer d'intervenant.

Bulletin d'inscription

Attention ! Nombre de places limité

Renseignements et inscriptions : Julie au 04 72 49 79 11, formation@groupe-edilaix.com, www.edilaix.com

Nom : Prénom : Organisme / société :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél : Email : Profession :

Je participe au colloque "Soixante ans de copropriété" organisé le vendredi 6 juin 2025 à Novotel Avignon Centre ???? et je coche ci-dessous la case de l'option choisie :

Abonné*(N° :) 522 € TTC (435 € HT - TVA 20 %)

Non abonné* 597 € TTC (497,5 € HT - TVA 20 %)

Ces droits d'inscription couvrent également les pauses, le déjeuner et les supports pédagogiques. *pour les abonnés aux revues Annales des Loyers ou Informations Rapides de la Copropriété

> J'envoie le bulletin d'inscription et le règlement à :

> Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamier - CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02

> J'ai bien noté que selon le Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, l'assistance à des colloques compte pour 2 heures par an.

> Je signe après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription au dos de ce bon à découper (également disponibles sur les sites de la société Edilaix)

Date, cachet et signature

COUPON RÉPONSE

à renvoyer accompagné de votre règlement

Inscription.- La convention de formation est envoyée à réception de votre inscription. Celle-ci ne sera effective qu'à réception du règlement. La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront adressées après la formation.

Prise en charge.- EDILAIX est un organisme de formation certifié au titre du référentiel national QUALIOP1. Nos formations sont éligibles aux OPCO.

Annulation.- L'annulation est prise en compte sans frais et par courriel jusqu'à 15 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements de participants sont autorisés sous réserve que la personne ait le niveau requis et sous réserve de communiquer avant la formation, le nom de la personne.

En cas d'annulation reçue moins de 15 jours, la société Edilaix facture 50 % du montant HT. En cas d'annulation reçue moins de 48 heures avant la formation, aucun remboursement ni report ne sera effectué.

Edilaix se réserve le droit, si le nombre de participants s'avérait insuffisant, d'annuler la formation et de rembourser les sommes perçues sans autre indemnité, des droits d'inscription. Conditions générales de vente sur le site edilaix.com

Rétractation.- En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant (considéré consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique, charge au participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. Par le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-dessus dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation.

Accessibilité PSH/PMR.- Cette formation peut faire l'objet d'aménagements spécifiques : Nous restons disponibles pour échanger sur son accessibilité et les compensations requises.

Contact référent Handicap : formation@groupe-edilaix.com

RGPD.- Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier postal ou électronique.

Droit l'image.- En assistant aux événements organisés par Edilaix, vous acceptez d'être filmé et photographié. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case :

Vendredi 6 juin 2025

Novotel Avignon Centre - 20 bd Saint-Roch, 84000 Avignon

COLLOQUE ANNIVERSAIRE DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965

SOIXANTE ANS DE COPROPRIÉTÉ (1965 - 2025)

Le changement de paradigme

«Fruit de son époque, le statut légal du 10 juillet 1965 était axé sur l'affirmation de principes généraux, encore empreints des règles du droit immobilier classique. Les innovations technologiques, la montée de l'individualisme, les préoccupations consuméristes et le vieillissement du parc immobilier français ont peu à peu modelé notre droit actuel de la copropriété, devenu plus complexe.

Si elle reste la référence, la loi dont nous fêtons les soixante ans a considérablement été remaniée. Il était donc logique que les éditions Edilaix se fassent l'écho de ses évolutions en revenant sur les grandes orientations qui ont marqué notre droit de l'immeuble collectif».

Jean-Marc ROUX

Directeur scientifique des éditions Edilaix

Les Informations rapides de la **copropriété**

Annales des Loyers
et de la propriété commerciale, rurale et immobilière

Renseignements et inscriptions

Tél. 04 72 49 79 11

formation@groupe-edilaix.com

33 cours de Verdun-Récamier - CS 30241 - 69287 Lyon cedex 02



Organisme de formation : SAS Edilaix- capital de 90 000 € • RCS de Lyon • Naf 5814Z • Siret 524 427 135 00024 • TVA intra-communautaire FR05524427135 • Numéro de déclaration d'existence : 82 69 12727 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. • Certification AFNOR n° 2017/75773.01 • Homologation au titre de la formation continue des avocats ou des notaires.

Validation
de
7 heures
de formation

Vendredi 6 juin 2025

Novotel Avignon Centre

Sous la direction de
Jean-Marc ROUX,

Directeur scientifique des éditions Edilaix,
Maître de conférences Aix-Marseille Université

edilaix
FORMATION